

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

DECRET No 70/254 du 21/7/70  
PORTANT NOMINATION A TITRE EXEP-  
TIONNEL DANS L'ORDRE DU MERITE  
CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre d  
Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

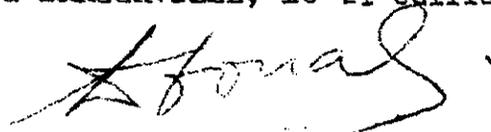
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur MALLET Henri Remy-Auguste, Inspecteur Contractuel des I.E.M. des  
Postes et Télécommunications. BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de  
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 21 Juillet 1970



CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-

